

ANNEXE TYPE AU CONTRAT DE SCOLARISATION
relative à l'organisation d'un enseignant de spécialité dans un autre lycée que le lycée
d'inscription de l'élève

ENTRE

l'établissement ([nom de l'établissement](#))

[Adresse](#)

Représenté par M ([nom du chef d'établissement](#))

en sa qualité de chef d'établissement

Désigné ci-après « l'établissement »

D'une part,

ET

Parents (représentants légaux) : ([nom](#))

[Adresse](#)

Représentants légaux de ([nom de l'élève](#))

Désignés ci-dessous "les parents (ou représentants légaux)»

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'élève ([nom](#)), scolarisé en classe de ([nom de la classe](#)) a choisi comme enseignements de spécialité ([noms des enseignements de spécialité choisies](#)).

Article 2

L'élève et ses parents (ou représentants légaux) sont informés que l'enseignement de ([nom de la spécialité](#)) sera dispensé au sein de l'établissement ([nom de l'établissement d'accueil](#)) durant l'année scolaire 2019/2020.

Ils reconnaissent que la convention liant l'établissement ([nom de l'établissement d'inscription](#)) à l'établissement ([nom de l'établissement d'accueil](#)) à cet effet leur a été communiquée et en acceptent l'application.

Article 3

L'élève et ses parents (ou représentants légaux) reconnaissent que le règlement intérieur de l'établissement ([nom de l'établissement d'accueil](#)) leur a été communiqué et s'engagent à le respecter conformément aux dispositions de la convention sus évoquée.

Article 4 (à supprimer si les déplacements sont encadrés par l'établissement)

L'élève et ses parents (ou représentants légaux) sont informés que les élèves accompliront seuls les déplacements entre l'établissement et l'établissement ([nom de l'établissement d'accueil](#))

Ces déplacements, même s'ils sont effectués collectivement, ne sont donc pas soumis à la surveillance de l'établissement.

L'élève est responsable de son propre comportement même lorsque le déplacement s'effectue en groupe.

Article 5

L'élève et ses parents (ou représentants légaux) sont avisés que la copie du présent avenant est communiqué au chef d'établissement ([nom de l'établissement d'accueil](#)).

Fait en double exemplaire,

A ([lieu](#))

Le ([date](#))

Signatures des parents (ou représentants légaux) précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature du chef d'établissement